

## Remise des «suppléments au diplôme - SD»

Les écoles supérieures, qui dispensent des filières de formation ES émanant du PEC technique, peuvent dès le 1<sup>er</sup> octobre 2018 délivrer à leurs étudiants un supplément au diplôme SD conjointement au diplôme de leur institution.

### Pour les diplômés après juillet 2018

Leur supplément au diplôme SD leur sera remis directement par l'institution ayant dispensé la filière ES.

Les écoles supérieures obtiendront les suppléments au diplôme SD - avec indication du titre de la filière de formation - directement auprès de Madame Sandra Müller (sandra.mueller@sbfi.admin.ch). La commande a lieu sous la forme d'une table excel comprenant les champs suivants:

<b>Filière de formation</b>		
<b>Nom de l'entité ayant délivré le diplôme (*)</b>		
<b>Nom de l'entité ayant organisé la procédure de qualification (*)</b>		
<b>Nom de famille</b>	<b>Prénom(s)</b>	<b>Date de naissance</b>

(\*) soit le nom de l'institution (avec éventuellement: url internet et adresse postale)

### Pour les diplômés avant fin juillet 2018

Leur supplément au diplôme SD leur sera fourni suite à une demande individuelle du lauréat auprès du SEFRI.

Le formulaire de «Demande d'obtention a posteriori d'un supplément au diplôme de la formation professionnelle supérieure» est téléchargeable depuis:

<https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/bildung/mobilitaet/cnc-formation-professionnelle/supplements-aux-diplomes.html>

Les modèles de supplément au diplôme peuvent être téléchargés sur le site du SEFRI depuis la liste des professions.